

*Province de Québec*

*Municipalité régionale de  
comté de La Haute-Yamaska*

**MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

# AVIS PUBLIC

---

## DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019


---

Avis est par les présentes donné, que, le rôle de perception de toutes les taxes pour l'année 2019, tant générales que agricoles, a été complété et donné au bureau de la comptabilité, 136 rue Principale, Sainte-Cécile-de-Milton (Québec) et que toutes les personnes dont les noms y apparaissent sont tenues d'en payer les sommes mentionnées.

Que les comptes de taxes sont adressés aux contribuables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur et qu'ils seront datés du 25 janvier 2019.

Que les taxes sont payables en six (6) versements échéants le 25 février 2019, le 11 avril 2019, le 27 mai 2019, le 11 juillet 2019, le 26 août 2019 et le 9 octobre 2019. Qu'un intérêt de douze (12%) pourcent l'an sera chargé sur toutes les taxes, compensations et tarifs imposés à compter de leur date respective d'échéance.


Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 8 janvier 2019.

  
Guylaine Giguère  
Directrice générale adjointe

---

### CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussignée, Guylaine Giguère, directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 8 janvier 2019, entre 8h et 17h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8 janvier 2019.

  
Guylaine Giguère  
Directrice générale adjointe